

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 MARS 2023

Délibération n°

2023021

Date de convocation : 24/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 064-216401000-20230330-2023021-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECART (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°5.3 : Affectation des résultats  
de l'exercice 2022  
Budget annexe du Lotissement du Golf**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

**Pour mémoire :**

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	-	18 850.93€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)		230 153.59€

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022 :**

Solde d'exécution de l'exercice 2022	-	740.84€
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	-	18 850.93€
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	-	<b>19 591.77€</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2022 :**

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
<b>Solde des RAR</b>	- €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2022 :**

Rappel solde d'exécution cumulé	- 19 591.77€
Rappel solde RAR	- €
<b>Besoin de financement</b>	- 19 591.77€

**Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat exercice 2022	190 032.79€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	230 153.59€
<b>Total à affecter</b>	<b>420 186.38€</b>

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe du lotissement du Golf, comme indiqué ci-dessous :

**Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :**

<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)</b>	<b>19 591.77€</b>
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002</b>	<b>400 594.61€</b>

Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

  
 Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

